

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 D 00133

Numéro SIREN : 909 136 152

Nom ou dénomination : 15 CHAMBOVET

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2023 sous le numéro de dépôt A2023/042021

15 CHAMBOVET
Société Civile de Construction-Vente
Au capital de 100 €
Siège Social : 6, rue Paul Michel Perret
69006 Lyon

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 27 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le vingt-sept juillet, à dix-huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Madame Sabine RELAVE	26 parts
Monsieur Wilfried-Elisée MUNET	6 parts
Madame Margot Munet	6 parts
Madame Astrid Munet	6 parts
Monsieur Stanislas Munet	6 parts
La société NOWA HOLDING SASU	50 parts

Soit un total de **100 parts** composant l'entier du capital social.

Madame Sabine RELAVE préside la séance en qualité de gérante associée.

La présidente constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

La présidente dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Le rapport de la présidente ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérant, plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :
Décisions extraordinaires :

- Dissolution anticipée volontaire de la société.
- Nomination du liquidateur
- Pouvoir au liquidateur les plus étendus pour mener à bien sa mission
- Pouvoir au liquidateur pour les formalités de publicité

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée des associés décide de la dissolution anticipée de la société 15 CHAMBOVET SCCV et sa liquidation amiable conformément aux dispositions des articles L. 237-2 à 237-13 du Code de commerce. La dissolution prend effet à la date du 27 juillet 2023.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

La dénomination sociale sera suivie de la mention « Société en liquidation » et le siège social de la liquidation est fixé au 6, rue Paul Michel Perret 69006 Lyon

W.M. W.T. A.M. M.M. S.M. S

Toutes les correspondances seront adressées chez ABEXEL SASU Centre d'affaires – 6 rue Paul Michel Perret 69006 Lyon.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés, sur proposition de la gérante, nomme en qualité de liquidateur et pour une durée d'un an, madame Sabine RELAVE.

L'assemblée des associés décide que le liquidateur ne percevra aucune rémunération en contrepartie de l'exercice de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Sabine RELAVE déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et textes en vigueur.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission, c'est-à-dire réaliser l'actif et payer le passif, sous réserve des articles L. 237-1 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs à madame Sabine RELAVE pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

Madame Sabine RELAVE
Gérante, associée

Sabine RELAVE

✓ Certified by  yousign

Monsieur Wilfried-Elisée MUNET
Associé

Wilfried MUNET

✓ Certified by  yousign

Madame Margot Munet
Associée

Margot MUNET

✓ Certified by  yousign


Madame Astrid Munet
Associée

Astrid MUNET

✓ Certified by  yousign


Monsieur Stanislas Munet
Associé

Stanislas MUNET

✓ Certified by  yousign

La société NOWA HOLDING SASU
Associée
Représentée par son président Wahib Thabti

Wahib THABTI

✓ Certified by  yousign

W.M. W.T. A.M. M.M. S.M. S.R.